



**montélimar**  
agglomération



## **Contrat de ville de Montélimar - agglo**

**Compte rendu financier de subvention 2015**

**Dossier CERFA 12 156\*3**

**à télécharger sur le site:**

**<http://vosdroits.service-public.fr/associations/R2305.xhtml>**

**Dossier de demande de subvention 2016**

**Dossier CERFA 12 156\*3**

**à télécharger sur le site:**

**<http://vosdroits.service-public.fr/associations/R1271.xhtml>**

**► Pour tout renseignement s'adresser à :**

Mairie Annexe de Chapeau Rouge  
Service Développement Social Urbain  
22, rue Maurice MEYER

Tel : 04 75 49 88 41

[service.dsu@mairie-montelimar.fr](mailto:service.dsu@mairie-montelimar.fr)

# Contrat de Ville

## Montélimar - agglo

### BILANS 2015

DATE LIMITE DE RECEPTION DU DOSSIER  
LE 30 NOVEMBRE 2015

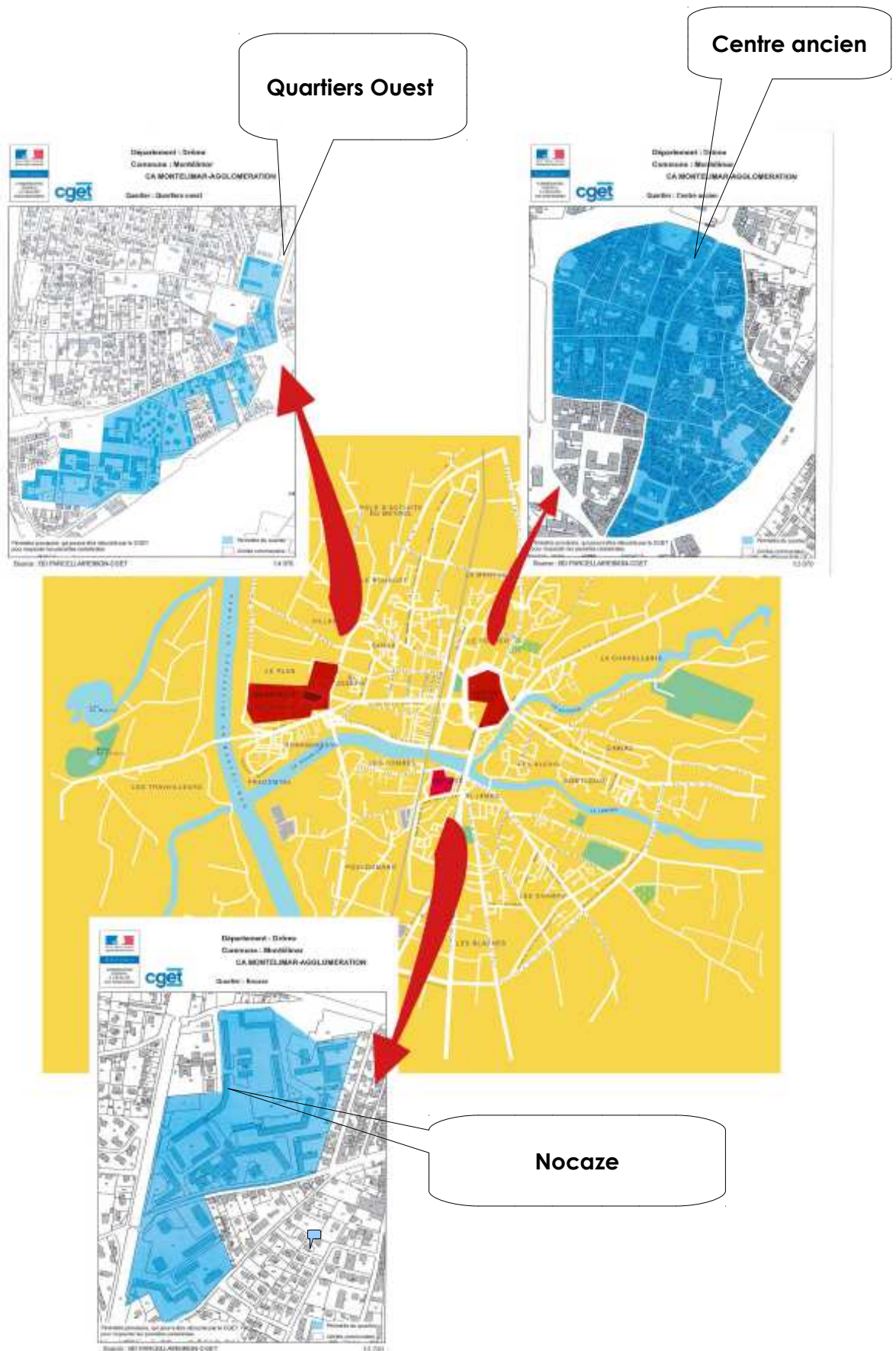
### DEMANDES FINANCEMENT 2016

DATE LIMITE DE RECEPTION DU DOSSIER  
LE 15 DECEMBRE 2015

### Calendrier 2015/2016 à venir

Dates butoir	Objets	Supports	Destinataires	Quantités
30 nov 2015	Retour des dossiers Cerfa bilans 2015	Papier	Service DSU	4 exemplaires signés
15 déc 2015	Dernier délai pour la réception des dossiers CERFA demandes de financement 2016	Courriel	Service DSU	1 exemplaire
Premier trimestre	Réception d'un courrier stipulant les sommes accordées par chacun des financeurs			
Retour du dossier CERFA avec ventilation des sommes allouées par chacun des partenaires selon les modalités propres à chacun				
Juin-Juillet 2016	Évaluation à mi-parcours de l'action en cours			

# UNE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE QUI SE DECLINE SUR TROIS TERRITOIRES



## **PRESENTATION DES PILIERS ET AXES PRIORITAIRES**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe une ambition forte pour les quartiers populaires et entend renouveler les outils d'intervention de la politique de la ville, à travers :

- une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée,
- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés,
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités territoriales,
- la participation des habitants.

Les nouveaux contrats de ville s'appuient sur un diagnostic local sur la situation des quartiers prioritaires, permettant de définir les priorités locales qui structurent le futur contrat, celui-ci est au service du projet.

### **Les trois piliers du contrat de ville fixés par décret**

- La cohésion sociale
  - Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Le développement de l'activité économiques et de l'emploi

### **Les 3 axes transversaux**

- La jeunesse
  - L'égalité entre les femmes et les hommes
  - La prévention contre toutes les discriminations

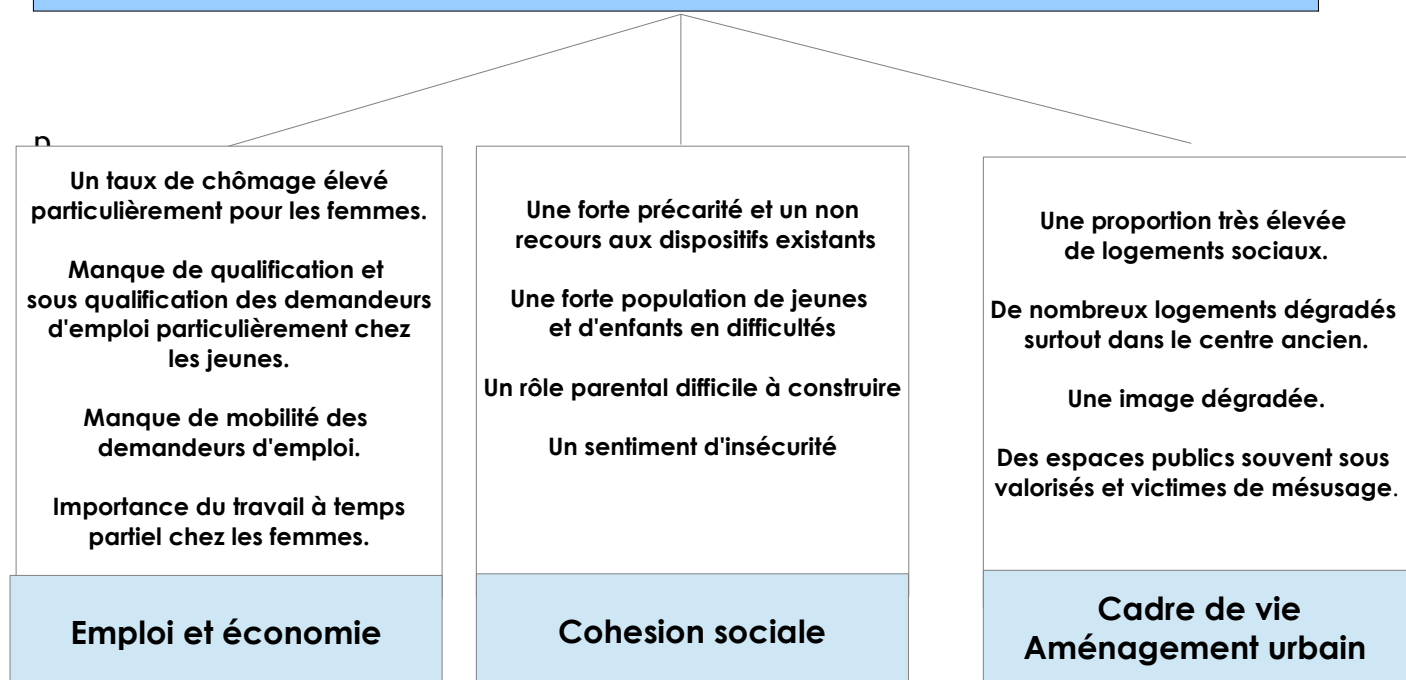
La notion de projet intégré nécessite de pouvoir bien penser les articulations entre les trois piliers du contrat. Cette cohérence du contrat passe également par une articulation étroite de ce dernier avec les autres contrats, plans, schémas qui peuvent exister sur le territoire.

### **Les 4 thématiques générales**

- L'emploi et l'économie
- La sécurité et la prévention de la délinquance
- La cohésion sociale et la réussite éducative
- Le cadre de vie et l'aménagement urbain

-

## UN CONSTAT TERRITORIAL PARTAGÉ QUI PERMET D'IDENTIFIER



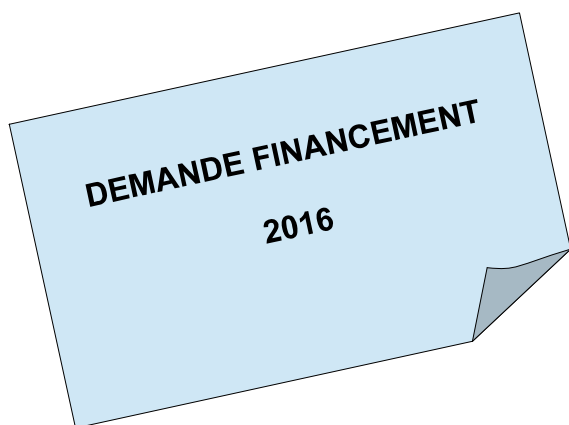
## UN CONSTAT TERRITORIAL PARTAGÉ QUI SOULIGNE LES DISCRIMINATIONS PARTICULIEREMENT ENVERS LES JEUNES ET LE PUBLIC FEMININ

## UN CONSTAT TERRITORIAL PARTAGÉ QUI PRIORISE QUATRE AXES

- L'emploi et l'économie
- la sécurité et la prévention de la délinquance
- La cohésion sociale et la réussite éducative
- Le cadre de vie et l'aménagement urbain

### Les trois axes transversaux

- Jeunesse
  - Egalité entre les femmes et les hommes
  - Prévention contre toutes les discriminations
- seront déclinés dans le cadre des 4 axes prioritaires



**La politique de la ville soutient en 1<sup>er</sup> lieu des projets en faveur des habitants et des quartiers prioritaires.**

**Les projets doivent par ailleurs s'inscrire dans les thématiques définies par les partenaires.**

Pour que l'action soit instruite dans les meilleures conditions par les financeurs, le porteur de projet doit se poser les bonnes questions lors du montage de son dossier : que souhaite-t-on réellement faire ? Pourquoi ? Pour qui ? Où ? Quand ?

Afin de pouvoir prétendre à un financement, un projet doit :

- Bénéficier aux publics des territoires prioritaires,
- S'inscrire dans une cohérence thématique et favoriser l'accessibilité aux dispositifs de droit commun, sans s'y substituer,
- S'inscrire dans une intervention territoriale concertée et en réseau.

Par ailleurs, seront examinés les points suivants :

- Le respect de la mixité, de la diversité des publics concernés,
- La volonté de s'inscrire dans la lutte contre les discriminations et la délinquance,
- Prendre en compte le lien social et le mieux vivre ensemble.

Les financeurs sont en droit d'attendre un **dossier complet, dans les délais indiqués**, contenant tous les éléments permettant d'apprécier la qualité et la pertinence de l'action menée, au regard de la Politique de la Ville.

**Actions nouvelles** : Sont comprises sous cette appellation les actions inscrites pour la première fois, qui n'ont jamais été subventionnées au sein d'une demande de subvention spécifique « politique de la ville ».

**Actions reconduites** : Ce sont les actions déjà présentées lors d'une programmation antérieure, pour lesquelles un financement politique de la ville a déjà été accordé.

**Important :**

**Aucun financement ne fera l'objet d'une reconduite automatique.  
Une action reconduite doit faire l'objet d'une demande de subvention chaque année,  
accompagnée d'une évaluation détaillée de l'action menée dans l'année.**

Lors du montage du dossier, le service D.S.U. reste à votre disposition pour tout renseignement.

Mairie Annexe de Chapeau Rouge  
Service Développement Social Urbain  
22, rue M.Meyer  
  
Tel : 04 75 49 88 41  
Courriel : [service.dsu@mairie-montelimar.fr](mailto:service.dsu@mairie-montelimar.fr)

